

## Des outils fiables qui peuvent vous aider: Les programmes de gestion des risques de l'entreprise offre du support aux producteurs agricoles canadiens pendant cette période difficile.

Les conditions météorologiques imprévisibles, les maladies végétales et animales, la volatilité du marché et les intrants à coûts élevés : tous ces risques peuvent avoir une incidence sur le résultat net et la réussite d'une exploitation agricole.

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont les outils qui offrent aux producteurs agricoles une protection contre les pertes de revenu et de production, et qui les aident à gérer les risques menaçant la viabilité de leur exploitation.

Ces programmes fournissent en moyenne **1,6 milliard de dollars** par année. L'aide pourrait dépasser

**2 G\$**  
en 2020

### NE MANQUEZ PAS DE RECOURIR À CES OUTILS

#### AGRI-STABILITÉ



Offre un soutien lorsque la marge des producteurs diminue de façon importante.

- ▶ La date limite d'**inscription** a été reportée au **3 juillet 2020**.
- ▶ Si les conditions actuelles persistent, les paiements au titre d'Agri-stabilité pourraient atteindre jusqu'à **433 millions de dollars** pour 2020.
- ▶ Les paiements provisoires ont été portés de **50 % à 75 %** dans presque la totalité des provinces et territoires.
- ▶ Les paiements reçus de l'assurance privée ne seront plus considérés comme des revenus dans les calculs du programme.
- ▶ Un nouveau projet pilote sera disponible en 2021 dans certaines provinces pour faciliter l'adhésion au programme.
- ▶ Les producteurs peuvent se servir de l'**Estimateur de paiements d'Agri-stabilité** en ligne pour comprendre le fonctionnement du programme et la façon dont sont calculés les paiements.

#### AGRI-INVESTISSEMENT



Donne accès à des liquidités pour aider les producteurs à gérer les baisses de revenu.

- ▶ Les producteurs agricoles du Canada disposent de près de **2,3 milliards de dollars** dans leurs comptes Agri-investissement, accessibles à tout moment.
- ▶ Les gouvernements fédéral et provinciaux versent en moyenne près de **250 millions de dollars** en contributions de contrepartie dans les comptes Agri-investissement chaque année.
- ▶ Le producteur moyen dispose de près de **25 000 dollars** dans son compte Agri-investissement, et dans certaines industries, la moyenne atteint même **93 000 dollars**.

#### AGRI-PROTECTION



Offre une assurance à frais partagés contre les catastrophes naturelles dans le but de réduire les répercussions financières des pertes de production ou d'actifs.

- ▶ Les producteurs ontariens inscrits à un régime d'assurance-production admissible qui subissent des pertes de récolte en raison d'interruptions de travail pendant la saison de croissance 2020 auront accès à une couverture d'assurance supplémentaire par l'intermédiaire d'Agricorp.
- ▶ La collaboration avec les provinces se poursuit afin d'aider les producteurs à couvrir les pertes découlant de la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie horticole grâce à Agri-protection.
- ▶ Les gouvernements ont contribué à soutenir les primes pour assurer plus de **72 millions d'acres** en 2019.
- ▶ Les contributions gouvernementales à Agri-protection et aux indemnités pour les dommages causés par la faune ont dépassé **un milliard de dollars** en 2019.

#### AGRI-RELANCE



Cadre fédéral, provincial et territorial d'aide en cas de catastrophe qui aide les producteurs à assumer le coût exceptionnel des mesures nécessaires à la reprise des activités à la suite de catastrophes naturelles.

Une aide fédérale pouvant atteindre

**125 M\$**

est disponible pour permettre aux industries **bovine, porcine et autres industries** à faire face aux répercussions de la COVID-19.

- ▶ Le gouvernement fédéral assumera **60 %** du coût de chaque initiative.

#### PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS



Un programme fédéral de garantie d'emprunt qui offre aux producteurs agricoles un accès facile à des avances de fonds à faibles taux d'intérêt allant jusqu'à un million de dollars.

**173 M\$**

- ▶ Des avances de plus de **3 milliards de dollars** ont été versées en 2019.

**De plus** de remboursement **d'avances au titre du PPA** a pu être retardé en 2020 grâce à l'introduction d'un sursis à la mise en défaut pour que les **producteurs disposent de plus d'argent** en cette période difficile.

### DÉCOUVREZ COMMENT VOUS POUVEZ PROFITER DE CES PROGRAMMES

